

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MARS 2024**

Délibération n° 2024-02-16

Date de la convocation : 16 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de procurations : 6
Votes : 21

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-deux mars deux-mil-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

SEUX Christian procuration à DUCREUX Vincent
LARGERON Olivier procuration à SANTIAGO François
CROZET Hélène procuration à RAYMOND Jonathan
EBOLI Laure procuration à LESCANNE Etienne
ORIOLE Jessica procuration à CHAVANA Jean-Luc
LAROIX Laurence procuration à BESSON Hélène

Absents excusés :

Secrétaire :

MASSARDIER Alexandre

OBJET : FISCALITE LOCALE - TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les taux des taxes locales sont inchangés depuis l'année 2002.

Il propose à l'assemblée de reconduire les mêmes taux d'imposition pour l'année 2024 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 9,18 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 32.37 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties 41.00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition du maire.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 22 mars 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20240322-2024-02-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

Le Maire

Vincent DUCREUX